



PLAN D'ACTION RÉGIONAL SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE AU

MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce Plan d'action régional relatif à la violence basée sur le genre (VBG) dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) reflète l'engagement de la région à intensifier ses efforts pour lutter contre les différentes formes de VBG, en reconnaissant l'impact négatif de celle-ci non seulement sur le bien-être des survivant(e)s, mais aussi sur les sociétés et les économies en général. Il s'agit d'un appel à l'action pour que les équipes du Groupe de la Banque mondiale fassent preuve de créativité et de persévérance en mettant ces questions au premier plan de notre dialogue et en recourant à l'ensemble des instruments à notre disposition pour contribuer à la prévention et à la lutte contre les VBG.

La violence basée sur le genre reste un défi majeur dans la région MENA. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées à différentes formes de VBG, notamment la violence exercée par le partenaire intime (VPI), la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire, les féminicides et les crimes dits d'honneur, les mariages précoces et d'enfants, les mutilations génitales féminines/excisions (MGF/E), ainsi que le harcèlement sexuel. Par rapport à d'autres régions, la région MENA présente des taux de prévalence les plus élevés pour les différents types de VBG. On estime par exemple que 40 % des femmes de la région MENA ont subi une VPI physique ou sexuelle au cours de leur vie, soit le deuxième taux de prévalence régional le plus élevé après celui de l'Asie du Sud (43 %) et à égalité avec celui de l'Afrique subsaharienne (40 %). La prévalence moyenne des MGF/E reste parmi les plus élevées au monde. La violence sexiste à l'encontre des hommes et des garçons, ainsi que des populations particulièrement vulnérables, est un sujet tabou dans de nombreux pays de la région MENA. La pandémie actuelle de COVID-19 a exacerbé les risques et affecté la disponibilité et l'accès aux services. Les problèmes de la région MENA sont davantage prononcés dans les contextes de fragilité et de conflit, qui entraînent des niveaux plus élevés de VBG, notamment de violence sexuelle et de mariage forcé, et perturbent la prestation de services en raison de l'insécurité, de l'effondrement des institutions et de l'absence d'état de droit. Les risques liés au changement climatique augmentent les vulnérabilités existantes et l'incidence de la VBG. Avec des effets dévastateurs sur les individus et les sociétés, les pays ont du mal à lutter efficacement contre la VBG. Les lacunes juridiques et politiques, la faiblesse des capacités institutionnelles et l'insuffisance de la protection, des services et de l'accès à la justice constituent des obstacles majeurs, surtout lorsqu'ils sont associés à des normes et pratiques sociales discriminatoires.





Ce Plan d'action présente des recommandations concrètes et réalisables pour faire avancer cet agenda essentiel grâce à trois types de mesures : i) données et connaissances ; ii) dialogue sur les politiques ; et iii) Projets et Opérations.

L'analyse des évaluations rigoureuses de ces interventions permet de déterminer des pratiques optimales et des enseignements afin d'informer les interventions du Groupe de la Banque mondiale dans la région. L'engagement existant du Groupe de la Banque mondiale en matière de VBG dans la région MENA, et les exemples provenant d'autres régions constituent des points de départ pour un engagement futur, guidé par des principes clés pour toutes les activités de prévention et de riposte à la VBG. Les efforts visant à modifier les normes sociales et les comportements discriminatoires sont prioritaires dans les mesures recommandées.

PLAN D'ACTION



1. Données et connaissances

Favoriser l'amélioration des données :

sources de données alternatives, y compris les dossiers administratifs ; renforcement des capacités.

Améliorer les connaissances :

travail analytique ; évaluations centrées sur les VBG ; analyses des lacunes.

Collecter des données probantes :

piloter et évaluer les interventions comportementales ; intégrer les évaluations d'impact dans les opérations. *Appliquer les directives éthiques*

ACTIONS PRIORITAIRES



2. Dialogue sur les politiques

Recenser les lacunes juridiques et politiques :

identifier et inscrire les lacunes à l'ordre du jour ; combler les lacunes juridiques ; plaider pour des lois spécifiques sur les VBG.

Soutenir la mise en œuvre :

fournir une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre et renforcer les procédures.

Renforcer les capacités institutionnelles :

soutenir le renforcement des capacités et la mise en œuvre, notamment par le biais de formations.

INSTRUMENTS

Évaluations d'impact
Interventions comportementales
SCD
Assistance technique
ASA

Financement de la politique de développement
FSE
CPF/CEN
Avec l'appui de l'AT et ASA



3. Projets et Opérations

Renforcer l'accent sur la prévention :

sensibilisation et changement des normes sociales par l'éducation (écoles et universités), la sécurité publique (transports, infrastructures locales) et la santé (sensibilisation de la communauté). Améliorer le développement urbain, les moyens de subsistance et l'émancipation des femmes.

Améliorer la prestation de services :

donner la priorité à la santé (renforcement des services, psychosocial), à la psychologie scolaire (services sociaux, prise en charge des cas, orientation-recours, moyens de subsistance) ; envisager un changement de comportement.

Renforcer l'accès à la justice :

soutenir l'amélioration des services, le développement des capacités, le suivi et l'assistance juridique.

PforR
IPI
FSE
Avec l'appui de l'AT et ASA